

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 AOUT 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un août, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etait présents : Mmes Valérie LELEU, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Stéphanie BOUTER, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER,

MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Claude AMAND. Bertrand MARCHAND (arrivé à dix-neuf heures quinze minutes)

Etait absente représentée : Christelle CARVALHO ayant donné pouvoir à Sylvie WILLIAM

Etait absente excusée : Anna HENNION

Etait absent : Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de conseillers présents et représentés	:	16

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie BOUTER est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'extension de la prestation de service confiée à l'ARC pour l'instruction des déclarations préalables d'urbanisme. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2018/2019**

Monsieur le Maire indique que, lors de la réunion du conseil municipal du 18 avril 2018, il avait été décidé d'attendre les conclusions de la consultation lancée dans le cadre d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas avec les communes de Le Meux, Armancourt, Jaux et Jonquières.

Il informe l'assemblée que la consultation est terminée et que le marché a été attribué à la société SAGERE, pour un prix unique de repas de 2.32 € HT. (rappel pour l'année scolaire 2017/2018 : maternelle : 2.20 € HT/élémentaire : 2.31 € HT)

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances réunis le 28 août 2018, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019, s'établissant ainsi :

- prix d'un repas adulte : 4.60 €
- prix d'un repas pour un enfant : 3.30 €

*Monsieur Bertrand MARCHAND arrive à dix-neuf heures quinze minutes et intègre la réunion.*

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DU COMPIEGNOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue en mairie le 4 juillet 2018 avec les représentants de l'association « Coopérative Scolaire du Compiégnois », Madame la Directrice de l'école élémentaire et Madame Anne-Sophia Guiganton, élue de la commune de Rivecourt.

Il informe l'assemblée que l'association est domiciliée à Compiègne, qu'elle existe depuis 1987 et a été créée, à la base, pour poser un cadre légal en périscolaire et centre de loisirs.

A la demande des communes de Le Meux, Trosly Breuil et Longueil Sainte Marie, l'accueil du soir a été étendu en proposant une aide aux devoirs.

Cette association est subventionnée par le Conseil Départemental, et par la CAF qui verse à l'association les subventions destinées au périscolaire.

Toutefois, la commune de Longueil Sainte Marie perçoit directement les subventions de la CAF depuis la création de son centre d'animation, en 2008.

La Coopérative Scolaire du Compiégnois ne bénéficiant plus de l'aide de la CAF pour la commune de Longueil Sainte Marie, est devenue déficitaire depuis l'année 2012.

La commune n'a jamais été informée de ce déficit et c'est suite à la nomination récente de Monsieur Hervé ADDA au poste de président que celui-ci a souhaité informer notre commune de cette situation.

Il propose que la commune verse une subvention annuelle de 2500 € à partir de l'année 2018.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances réunis le 28 août 2018, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2500 € à la Coopérative Scolaire du Compiégnais, à compter de l'année 2018.

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOM PAUL VALLET -**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention complémentaire présentée par l'association ECOM Paul Vallet. Suites aux diverses rencontres avec les responsables, il leur a demandé une projection financière sur les années à venir, plutôt que de gérer les demandes au coup par coup.

Les projections 2019 et 2020 intègrent l'Orchestre A l'Ecole sur les classes CE2 et CM1.

Suite aux demandes des élèves sortant de l'Orchestre A l'Ecole, il est prévu l'ouverture d'une classe musicale supplémentaire.

Il présente à l'assemblée une projection sur 5 années des besoins de l'association :

	2016	2017	2018	2019	2020
Activités générales de l'association	2 000.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00
Nouvelle classe musicale pour intégrer les élèves OAE dans l'école				1 800.00	5 300.00
Initiation et découverte de la musique	1 000.00	2 000.00			
Orchestre à l'Ecole 1 <sup>ère</sup> classe		2 500.00	7 600.00	7 600.00	7 650.00
Orchestre à l'Ecole 2 <sup>ème</sup> classe			1 400.00	4 100.00	4 150.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>16 500.00</b>	<b>21 000.00</b>	<b>24 600.00</b>
Redressement URSSAF			6 100.00		
Subvention versée par LSM	3 000.00	12 000.00	14 000.00		

Il présente également pour information, un état des dépenses effectuées pour d'autres associations de la commune, dont les dépenses totales depuis 2010 jusqu'au 10 août 2018 s'établissent ainsi :

- Terrain de foot et vestiaires : 381.557.97 €
- Terrains de tennis (intérieurs et extérieurs) : 825.391.15 €
- Salle multifonctions : 8 285 847.23 €

Enfin, il informe l'assemblée que les membres de la commission se sont prononcés comme suit :

#### **Versement d'une subvention à l'ECOM Paul Vallet, correspondant au montant du redressement URSSAF :**

- Pour le versement de 50 % de la somme, soit 3 000 € : Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT
- Contre le versement : Guillaume CAMUS, Christophe HENRIQUET
- Abstentions : 0

#### **Versement d'une subvention complémentaire de 2 500 € sur l'année 2018 à l'ECOM Paul Vallet :**

- Pour : Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT
- Contre : Christophe HENRIQUET
- Abstention : Guillaume CAMUS

#### **Versement d'une subvention de 21 000 € en 2019 et 24 600 € en 2020 à l'ECOM Paul Vallet :**

- Pour : Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT
- Contre : Christophe HENRIQUET
- Abstention : Guillaume CAMUS

Un débat s'engage sur les raisons invoquées par l'association pour cette nouvelle demande. Monsieur le Maire indique que les prévisions des dépenses ont été mal évaluées par les membres de l'association ; il ajoute que l'association n'a pas de comptable et que des erreurs sur les déclarations ont été relevées par l'URSSAF, ce qui a engendré un contrôle et un redressement par cet organisme. Les membres du conseil manifestent leur étonnement et leur mécontentement.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce ainsi :**

#### **Versement d'une subvention à l'ECOM Paul Vallet, correspondant au montant du redressement URSSAF :**

- Pour le versement de 50 % de la somme, soit 3 000 € : 11 voix (Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT, Brigitte VASSEUR, Claude AMAND, Christel BENARD, Stéphanie BOUTER, Christine RUFFIER, Valérie LELEU)
- Contre le versement : 3 voix : (Guillaume CAMUS, Christophe HENRIQUET, Bertrand MARCHAND)
- Abstentions : 2 voix : Sylvie WILLIAM (ayant pouvoir de Christelle CARVALHO)

#### **Versement d'une subvention complémentaire de 2 500 € sur l'année 2018 à l'ECOM Paul Vallet :**

- Pour : 13 voix : (Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Claude AMAND, Sylvie WILLIAM (ayant pouvoir de Christelle CARVALHO), Valérie LELEU, Brigitte VASSEUR, Stéphanie BOUTER)
- Contre : 1 voix (Christophe HENRIQUET)
- Abstention : 2 voix (Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND)

**Versement d'une subvention de 21 000 € en 2019 et 24 600 € en 2020 à l'ECOM Paul Vallet :**

- Pour : 13 voix : (Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Claude AMAND, Sylvie WILLIAM (ayant pouvoir de Christelle CARVALHO), Valérie LELEU, Brigitte VASSEUR, Stéphanie BOUTER)
- Contre : 1 voix (Christophe HENRIQUET)
- Abstention : 2 voix (Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND)

**DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à effectuer les virements de crédits suivants pour l'attribution des subventions décidées précédemment :

- Coopérative Scolaire du Compiégnois : 2 500.00 €
- ECOM Paul Vallet (redressement URSSAF) : 3 000.00 €
- ECOM Paul Vallet (subvention complémentaire 2018) : 2 500.00 €

Soit un total de 8 000.00 €

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2018****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
6574	Subventions aux associations	+ 8 000.00			
022	Dépenses imprévues	- 8 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		

Il précise que les membres de la commission des finances se sont prononcés comme suit :

- Pour : Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT
- Contre : Christophe HENRIQUET
- Abstention : Guillaume CAMUS

**Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce comme suit :**

- Pour : 11 voix (Stanislas BARTHELEMY, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL, Fabien GENET, Philippe FERCOT, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Claude AMAND, Valérie LELEU, Brigitte VASSEUR, Stéphanie BOUTER)
- Contre : 3 voix (Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND)
- Abstentions : 2 voix (Sylvie WILLIAM, ayant pouvoir de Christelle CARVALHO)

D'autre part, il rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du programme de réhabilitation du site de la Féculerie par la création de 32 logements et locaux commerciaux par la SA HLM du département de l'Oise, le conseil municipal, en date du 2 mai 2013 (délibération N° 2013.05.35) avait validé le versement d'une subvention d'un montant maximum de 97 000 € pour la réalisation de ce projet.

Enfin, il indique que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées et imputées sur les comptes 204 doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel et des études
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers et installations
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances réunie le 28 août 2018, l'assemblée, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la décision modificative suivante pour le versement de cette subvention
- de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à la SA HLM à 5 ans

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	97 000.00			
2315-159	Installation, matériel et outillages techniques (rue de Picardie)	- 97 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		

**MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) – MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Voies Navigables de France a transmis en date du 11 mai 2017 à Monsieur le Préfet, un dossier relatif au projet de mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne en vue de réaliser une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

Les dispositions des documents d'urbanisme actuels n'autorisent pas l'aménagement fluvial projeté. La déclaration de cette opération implique donc l'engagement d'une procédure de mise en compatibilité de ces documents, comme prévu aux articles L.153-54 à L 153-59, R153-13 et R153-14 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose aux membres le projet déposé et attire l'attention des membres du conseil municipal sur la présence d'une surprenante excroissance sur le tracé diffusé.

En effet, tout à l'ouest de la commune, à la limite de la commune d'Houdancourt, sur l'affluent du rû de Nancy, l'emprise des travaux sort du chenal de navigation pour créer une excroissance vers l'affluent. Cette déviation de l'emprise n'est pas motivée par une aire d'attente pour l'alternat, ni par une aire de stationnement,

Or, cela avait déjà été signalé lors de diverses rencontres avec VNF : à cette confluence se trouve une aire de chargement et de déchargement de granulats pour des carrières qui ont des délais d'expiration allant jusqu'à 2030. Ces travaux remettraient donc en cause les permis d'exploitation et obligerait à modifier l'exploitation des carrières pour utiliser les camions plutôt que la voie fluviale.

En page 55, sur l'impact socio-économique, l'installation du quai de chargement n'est pas évoquée, ce qui est une erreur majeure de cette étude socio-économique.

Lors d'une réunion de travail en mairie de Longueil Sainte Marie, il avait été convenu que cette emprise en dehors du chenal serait supprimée.

Pour toutes ces raisons et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis DEFAVORABLE et votent contre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme telle que présentée.

**CONVENTION AVEC L'ARC POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (Point ajouté à l'ordre du jour)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2015.03.15 du 5 mars 2015 l'autorisant à signer une convention de prestation de service avec l'ARC portant sur l'instruction des actes suivants, relatifs au droit du sol de la commune de Longueil Sainte Marie :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme en vue d'une opération déterminée (CUB)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étendre cette prestation à l'instruction des déclarations préalables (DP) par le biais d'un avenant à la convention initiale. L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

Site Internet de la commune : Monsieur Didier VOITURONT indique que les comptes-rendus des conseils municipaux n'apparaissent pas sur le site. Cette information sera transmise à Madame Anna HENNION.

Salle multifonctions : Madame Jacqueline MOREL propose à l'assemblée de suspendre les locations payantes concernant cette salle, tant que les problèmes de ventilation ne seront pas réglés. Monsieur le Maire indique que la décision a été actée en réunion d'adjoints et que les locations payantes seront refusées à partir du 30 avril 2019 jusqu'au 30 septembre 2019, dans l'attente de l'avis des experts et des éventuels travaux.

Voirie : Monsieur Bertrand MARCHAND demande une date d'intervention pour le marquage au sol au Hameau des Ruminées ; Monsieur le Maire indique que ces travaux sont prévus par la CCPE dans les quinze jours à venir.

Rue de Picardie – secteur Nord : le démarrage des travaux est prévu en début d'année 2019.

Cabine téléphonique rue du Grand Ferré : Madame Jacqueline MOREL informera Orange par mail que nous ne souhaitons pas reprendre la cabine téléphonique, compte-tenu des devis présentés et des coûts de désinstallation de la partie électrique élevés.

Borne de recharge pour véhicules électriques : Monsieur Didier VOITURONT demande où en est le projet. Monsieur le Maire indique que la déclaration des travaux est en cours. L'installation d'une borne est prévue sur le parking de la mairie situé rue du Muguet. Un rendez-vous sera pris avec l'entreprise.

Prochain conseil municipal : 4 octobre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et six minutes.